

Organisme Mixte de Gestion Agréé par
l'Administration Fiscale n°210350

BIENVENUE

Édition Février 2022



ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE
DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS
ET PROFESSIONS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

 02 23 300 600

 contact@arcolib.fr

 www.arcolib.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

QUI ?

Peuvent nous rejoindre...

- **Professionnels libéraux**, imposés à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC)



- Tous les **artisans, commerçants et industriels** imposés sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)

- Tous les **agriculteurs** imposés en Bénéfices Agricoles (BA)



- Toutes les **entreprises et sociétés**, même à l'impôt sur les sociétés (IS) souhaitant nous confier leur Examen de Conformité Fiscale.

POURQUOI ?

ARCOLIB...

- Vous reçoit en **rendez-vous individuel**, ou en **rendez-vous visio via Teams**, si besoin
- Répond à vos **interrogations** comptables et fiscales
- Vous propose ses **formations** semestrielles
- Vous tient informé avec sa **newsletter** mensuelle
- Met gratuitement à votre disposition ses **documentations et outils d'aide à la gestion**
- Met à votre disposition un **espace internet privé**, qui vous permet de retrouver tous vos documents établis par notre organisme
- Établit votre **dossier de gestion et d'analyse économique annuel**
- Vous fournit les **statistiques professionnelles** de votre activité
- **Télétransmet vos déclarations** professionnelles
- **Vérifie vos déclarations** professionnelles de TVA et de CVAE
- Réalise un **examen périodique** de votre comptabilité



NOUVEAU

Examen de Conformité Fiscale (ECF)

Nous pouvons vous faire bénéficier d'un nouveau service de sérénité fiscale...

Toutes les entreprises à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS) ont intérêt à souscrire un Examen de Conformité Fiscale (ECF) afin de s'inscrire dans la relation de confiance attendue par l'Administration Fiscale, **et ainsi réduire l'exposition au contrôle fiscal.**

FISCA

PASS



Cette prestation contractuelle, que nous proposons, porte sur un exercice fiscal, et sera à renouveler chaque année. Si vous êtes adhérent, une réduction de tarif vous sera accordée automatiquement pour la réalisation de cette mission.

Pour plus d'informations, **RDV sur www.fisca-pass.fr**, ou bien **contactez-nous directement.**

QUAND ?

L'adhésion doit être formulée au plus tard...

- **5 mois à compter de la date de début d'activité** (inscription au Centre de Formalités des Entreprises)
- **Dans les 5 mois du début de l'exercice fiscal** (pour les BNC ou BIC dont l'exercice commence au 1er janvier 2022 : date limite du 31 mai 2022)
- **Le dernier jour de l'exercice précédent, en cas de ré-adhésion** (avant le 31 décembre 2022 pour les BNC et BIC clôturant au 31/12, pour un effet en 2023)
- **Dans un délai d'1 mois de la radiation** d'un autre organisme de gestion agréé (OMGA, CGA ou AGA)



COMMENT ?

Par adhésion volontaire

- Notre **bulletin d'adhésion** est téléchargeable sur notre site web **www.arcolib.fr**, ou disponible auprès de l'accueil d'ARCOLIB par simple appel au **02 23 300 600**.
- Votre **adhésion** peut également être réalisée **en ligne**, de façon sécurisée et signée numériquement, sur notre site web : **www.arcolib.fr**
Nous vous fournissons la signature électronique.

COMBIEN ?

Cotisations 2022

PROFESSIONS LIBÉRALES & ARTISANS, COMMERÇANTS, INDUSTRIELS, AGRICULTEURS ET LMNP

Adhérent débutant en 2022
50,00 € TTC

Adhérent en régime micro-entreprise
30,00 € TTC

Adhérent ayant débuté avant 2022
180,00 € TTC (TVA 20%)

162,75 € TTC (DOM : TVA 8,50%)

150,00 € TTC (Mayotte et Guyane : TVA 0%)

Les avantages fiscaux

La qualité d'adhérent procure les avantages fiscaux suivants :

- **Réduction d'impôt pour 2/3 des frais d'adhésion et de comptabilité** (maximum de 915 € / an), pour les professionnels normalement imposés en régime micro, et optant pour un mode réel d'imposition.
- **Absence de majoration de 10 %** des revenus (imposition à l'impôt sur le revenu sur 100 % du bénéfice, au lieu de 110 % pour les non-adhérents).
- Application de cette **non-majoration à TOUS les associés de sociétés** soumis à l'impôt sur le revenu.
- **Droit à l'erreur** : dispense de pénalités pour les nouveaux adhérents rectifiant d'eux-mêmes les erreurs ou omissions antérieures.



À propos d'Arcolib



ARCOLIB est un **organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale**. ARCOLIB est de compétence nationale, y compris en départements d'Outre-Mer. Sous forme d'association loi 1901, ARCOLIB est administré par ses adhérents et des experts-comptables.



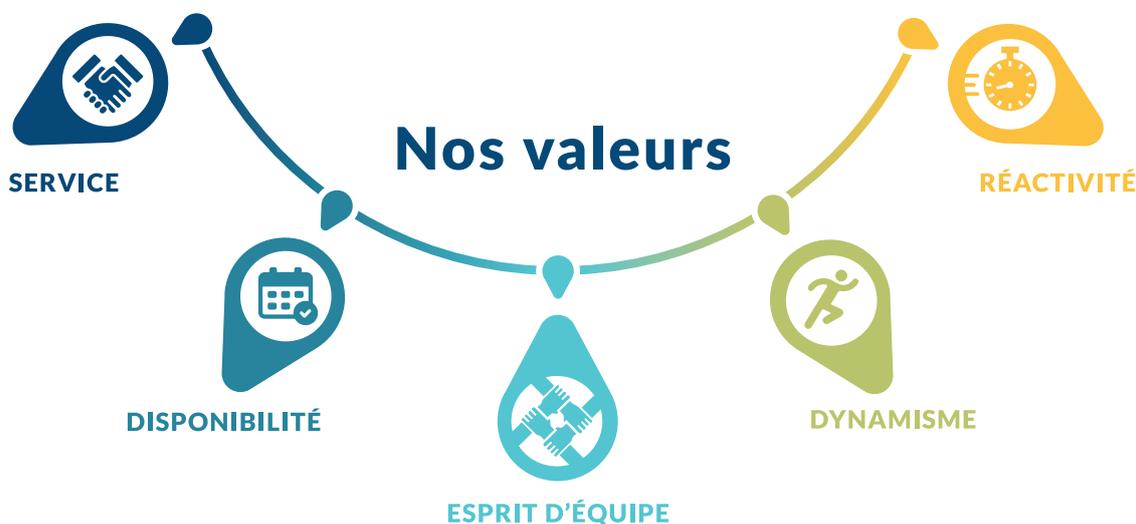
+ de 25 000
adhérents
professions
libérales



+ de 7 800
adhérents artisans,
commerçants,
agriculteurs



+ 3 500
cabinets
comptables
correspondants



Nos adresses

Siège de **Rennes**

8 place du Colombier
BP 40415
35004 RENNES Cedex

Bureau de **Vannes**

1 rue Anita Conti
56000 VANNES

Bureau de **Paris**

15 avenue Trudaine
75009 PARIS